

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-403 du 21 Novembre 1981

chargeant le Camarade Abou-Bakart
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de
la Statistique et de l'Analyse Econo-
mique, de l'intérim du Camarade Sanni
MAMA GOMINA, Ministre du Commerce
pour compter du 21 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 Novembre 1981, le Camarade Abou-
Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce
pendant l'absence du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu K^{RE}REKOU

Ampliations : PR 6 CC 3u PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MPSAE-MC 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-